

Règlement des ateliers à la Roseraie

L'inscription est annuelle.

Elle ne sera validée qu'après paiement au minimum de l'acompte et se fait uniquement par fiche d'inscription.

Un acompte non remboursable de 30 € est demandé à l'inscription et sera versé sur le compte de l'Espace Cré-Action au plus tard 10 jours après réception de confirmation de votre inscription.

Ne versez rien avant d'avoir reçu le pdf de confirmation de votre inscription.

Le solde de l'inscription doit nous parvenir pour le 15/09/2022 au plus tard.

L'octroi du tarif demandeur d'emploi ne se fera que sur présentation d'une attestation valide.

Le tarif de nos cours ne doit pas être un frein à votre participation. Merci de nous contacter en cas de difficultés de paiement.

Sous réserve d'un nombre suffisant de participants, la Roseraie se réserve le droit de supprimer le cours.

Des répétitions supplémentaires, dates à définir et déjà incluses dans le prix, seront à prévoir pour certains cours.

Les locaux sont équipés de chauffage, mais en cas de grand froid, nous conseillons aux participants de porter des vêtements suffisamment chauds.

Dans le cadre de nos activités, nous garantissons par ailleurs la protection de vos données selon la charte de confidentialité (visible sur notre site) conforme à la loi du 05/05/2018 sur la protection des données.